

Leçon 7

Les divisions scolaires



QUESTIONS GUIDES

- ❶ Quelles sont les opportunités et les défis à relever lors de la prise de décisions collectives?
- ❷ Quel est le rôle des commissaires scolaires?
- ❸ Comment puis-je évaluer les candidat.e.s qui se présentent au poste de commissaire scolaire?

APERÇU

C'est en soulevant les enjeux et les préoccupations de leurs communautés lors des discussions et de la prise de décision à la table de la division que les commissaires scolaires assurent un lien entre les communautés locales et la division scolaire.

Dans cette leçon, les élèves analyseront le processus de prise de décision collective. Les élèves examineront ensuite le rôle des commissaires scolaires et feront des recherches sur la structure de leur division scolaire. En groupes, iels créeront le profil d'un.e bon.ne commissaire scolaire, puis feront des recherches sur les candidat.e.s. Dans l'activité de *Consolidation des acquis*, les élèves évalueront les candidat.e.s qui se présentent pour le poste de commissaire scolaire à l'aide des critères trouvés lors de l'élaboration du profil du commissaire scolaire idéal.e.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les élèves pourront :

- travailler en collaboration avec leurs pairs pour discuter de la résolution de problèmes ;
- expliquer le rôle des divisions scolaires et des commissaires scolaires ;
- identifier ce qui fait un.e bon.ne commissaire scolaire à leurs yeux ;
- rechercher et présenter des informations de sources primaires et secondaires sur les candidat.e.s au poste de commissaire scolaire ;
- évaluer les candidat.e.s qui se présentent à l'élection.

Introduction

1. Présentez le fonctionnement des divisions scolaires. Une division scolaire gère les écoles publiques de la province dans une zone géographique donnée. Chaque division a son propre groupe de représentant.e.s élu.e.s localement, appelé.e.s commissaires scolaires. Demandez aux élèves s'ils connaissent le nom de leur division.
2. Utilisez la stratégie d'apprentissage appelée en anglais « *Focusing Four* » (une technique de remue-méninges permettant d'accélérer le processus de prise de décision conduisant à un consensus à l'aide quatre étapes - décrites ci-dessous) afin de trouver des idées dans le cadre du problème suivant.

La santé et le bien-être des élèves se sont détériorés au cours des dernières années. Le gouvernement provincial a accepté de fournir des fonds supplémentaires aux divisions scolaires pour aider à améliorer la situation. Les divisions scolaires doivent décider comment dépenser l'argent dans leurs écoles afin de soutenir la santé et le bien-être des élèves de leur collectivité.

Répartissez les élèves en groupes de cinq ou six et suivez les étapes ci-dessus. Un.e élève sera désigné.e l'animateur.ice de chaque groupe.

- a) **Proposer des idées :** Demandez à chaque groupe de proposer des idées sur une feuille de papier. Il ne doit y avoir ni débat ni critique à ce stade.
 - b) **Clarifier :** Invitez les membres du groupe à poser des questions sur l'une des idées. L'élève qui a proposé l'idée doit clarifier sa pensée, au besoin.
 - c) **Soutenir :** Demandez aux élèves de proposer les idées retenues et de dire pourquoi. Les déclarations doivent être de nature positive. Il n'y a aucune limite au nombre d'idées que les élèves peuvent défendre.
 - d) **Sonder :** Demandez aux élèves de voter à main levée pour leurs idées préférées. L'objectif est de parvenir à un consensus sur une idée.
3. Demandez à chaque groupe de communiquer son idée au reste de la classe et faites un compte rendu de l'activité.
 - Quelles sont les possibilités et les défis liés à la prise de décisions collectives?
 - Comment pouvez-vous essayer de convaincre les autres d'adhérer à vos idées?
 - Pourquoi est-il important de faire preuve de respect et de garder l'esprit ouvert lorsqu'on écoute les points de vue des autres?

Activités

1. Utilisez Diaporama 7 pour passer en revue le rôle et les responsabilités des commissaires scolaires.
2. Étudiez la structure de votre division scolaire.
 - Quelles municipalités sont incluses dans la division scolaire? (Utilisez une carte comme aide visuelle)
 - Combien d'écoles y a-t-il dans la division scolaire?
 - Combien de commissaires scolaires sont-ils élu.e.s?
 - Les commissaires scolaires sont-ils élu.e.s au suffrage universel ou par circonscription? Le cas échéant, quel est notre circonscription?
 - Pour combien de commissaires puis-je voter?
3. Répartissez les élèves en groupes de deux ou en petits groupes et demandez-leur de réfléchir ce qui fait un.e bon.ne commissaire scolaire, puis notez-les sur l'Activité 7.1. Quelles sont les caractéristiques, les compétences, l'expérience et les motivations qui correspondent aux responsabilités du poste ?
4. Examinez avec les élèves la liste des candidat.e.s au poste de commissaire scolaire en consultant le site web de votre municipalité ou de votre division scolaire.

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Si les candidat.e.s au poste de commissaire scolaire sont élu.e.s par acclamation, passez à la section Activités alternatives.

5. Demandez aux élèves de se renseigner sur les candidat.e.s en consultant leurs sites Web, leurs profils sur les réseaux sociaux, en effectuant des recherches en ligne ou en communiquant directement avec les candidat.e.s. Vous pouvez confier à chaque groupe l'étude d'un.e ou deux candidat.e(s) ou bien leur proposer d'étudier chaque candidat.e à la lumière d'un enjeu précis. Ensuite, demandez à chaque groupe de présenter les résultats de leurs recherches au reste de la classe.

Consolidation des acquis

Terminez la leçon par une discussion sur les candidat.e.s et demandez aux élèves de décrire par écrit leur candidat.e idéal.e.

- Selon vous, quel.le(s) candidat.e(s) ferait(ent) la.le meilleur.e commissaire scolaire et pourquoi?
- Quel.le(s) candidat.e(s) correspond(ent) le mieux à votre candidat.e idéal.e? Expliquez votre réponse en fournissant des arguments et des exemples.
- Quels conseils donneriez-vous à un.e membre de votre famille ou un.e ami.e qui souhaiterait se renseigner sur les candidat.e.s au poste de commissaire scolaire?

Activités alternatives

- A. Demandez aux élèves de réfléchir à ce qu'ils aimeraient changer ou améliorer dans leur école et de trouver un moyen de formuler cette proposition à leur division scolaire nouvellement élue. Cette proposition peut prendre la forme d'une lettre, d'une vidéo, d'un diaporama ou d'un document multimédia.
- B. Si votre commissaire scolaire a été élu.e par acclamation, invitez-la.le dans votre classe pour discuter des opportunités et des défis qui se présentent au sein de la division scolaire.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Les apprenant.e.s de la langue française	• Fournissez les mots clés et leurs définitions aux élèves au préalable (p. ex. division scolaire, circonscription, commissaire scolaire). • Encouragez les élèves à comparer le système d'éducation du Manitoba à celui de leur pays d'origine. Cela peut les aider à mieux comprendre les institutions.
Pédagogie inclusive	• Discutez de l'importance que de nombreux groupes autochtones accordent à la prise de décision par consensus.
Accommodements	• S'il n'est pas possible de travailler en groupes de deux ou en petits groupes, envisagez d'utiliser Google Docs pour des activités et des discussions collaboratives.

MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Les circonscriptions scolaires du Manitoba gèrent les écoles financées par les fonds publics de la province et administrent les fonds reçus du gouvernement provincial.

La province est divisée en 38 **divisions scolaires** qui représentent une zone géographique précise, ou dans le cas du système scolaire francophone, l'intégralité de la province.

Chaque division scolaire a un groupe de représentant.e.s élu.e.s localement, appelé.e.s **commissaires scolaires**, qui sont des membres de la **division scolaire**. Les Manitobain.e.s élisent leurs divisions scolaires pour favoriser la réussite des élèves en fonction de divers besoins, priorités et exigences précises en matière d'éducation de la collectivité représentée.

En tant que représentant.e.s élu.e.s localement, les commissaires scolaires sont responsables de faire respecter la vision, les priorités et l'ensemble des plans de la circonscription scolaire en approuvant le programme scolaire, en surveillant les résultats et en tenant la circonscription responsable, en cernant les priorités sur le plan financier, en approuvant le budget annuel et en assurant une responsabilisation budgétaire.

Les commissaires scolaires mettent aussi en place les politiques stratégiques de la circonscription scolaire en s'assurant que les

établissements scolaires sont bien entretenus, en travaillant avec les administrateur.ice.s, les enseignant.e.s, les élèves et les parents, en communiquant avec les collectivités et en militant en faveur des besoins des élèves sur le plan de l'éducation.

Un.e commissaire scolaire fait partie d'une équipe. En vertu de la *Loi sur les écoles publiques*, cette personne tient ses pouvoirs du fait qu'elle est membre de la division scolaire. Cela veut dire que c'est la division qui a le pouvoir de prendre des décisions ou de mettre des mesures en place, la personne qui occupe le poste de commissaire scolaire n'a pas ce pouvoir à elle seule.

Les commissaires scolaires sont élu.e.s tous les quatre ans dans le cadre des élections municipales. Chaque circonscription scolaire est composée d'au moins un **quartier**, d'où proviennent les commissaires scolaires élu.e.s.

La composition de la division (nombre de commissaires scolaires, de quartiers, nombre de commissaires scolaires élu.es dans chaque quartier) varie afin de refléter les collectivités et la population de chaque division scolaire de la province.

Dans certaines divisions scolaires, les commissaires sont élu.e.s au **suffrage universel**. Cela veut dire que toutes les personnes élues ne proviennent que d'un quartier (qui englobe l'intégralité de la division scolaire). D'autres divisions scolaires sont composées de nombreux quartiers.

Plusieurs commissaires scolaires peuvent être élu.e.s dans chaque quartier. Certains quartiers peuvent être composés d'une municipalité ou plus.

Les municipalités et les divisions scolaires peuvent collaborer lors de la tenue des élections. Certaines campagnes électorales visant à élire des commissaires scolaires peuvent être gérées par une municipalité. Donc, l'information et les candidatures seront accessibles à ce bureau, plutôt qu'au bureau de la division scolaire, ou aux deux endroits.

Après les élections, les commissaires scolaires élisent un.e de leur membres à titre de **président.e** de la division.

Les **écoles indépendantes** sont représentées par la *Manitoba Federation of Independent Schools* et ne sont assujetties à aucune division scolaire publique.